

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La Pension Consiste à Sçipante Huit
Quarterns de Bled mesure de Morges.
Et trente quatre Francs en argent.
Qui se paye Comme Suit.*

*N°. Au Grenier du ci devant Gouvernemen
D'Apples douze Querns de Messel a la meun
de Commainmotier.*

*2°. Ce que les Pères de famille livre comme
dit ci dessus.*

*3°. La bourse de la Commune complète la
reste de la Pension. en Bled, et en Arge*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Rép: A Saint Germain.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Rép: C'est un hameau.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Rép: C'est une dépendance de Bussigny
et non une Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Rép: Il dépend de la Paroisse de Crisier.

d. District

Rép: et de l'Agence de Bussigny.

e. Canton

Rép: De Morges.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Rép: De la circonférence d'un
quart d'heure.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Rép: Il n'y a qu'une maison éloignée.
qu'il s'appelle l'abbaye de Saint Germain.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Rép: Eloignée de l'école que de dix minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Rép: Il n'y a qu'un écolier qui la fréquente.

162
N° 84

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Rép: Bassigny éloigné de 5 minute
Les écoles d'ehandens, Decubens,
de Chavannes, de Crissier de Villard Sainte
Croix, Max, Wuffens la Ville & Bembles
sont à distance les uns des autres de demy
heure, et de circonférence d'une heure

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

Rép: On enseigne à lire, à écrire à chiffrer
L'orthographe, la Musique et à prier
Dieu

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Rép: On tient l'école toute l'année excepté le
congé des Moissons, et des Vendanges
l'abrége

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Rép: On tient le catéchisme L'Abrege d'Ostervald
et un Recueil de Passage de l'écriture, la

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Rép: Il n'est pas tant que possible pour les différentes choses qui s'en
font dans les écoles, par exemple un tel jour une lecture, puis un
leçon d'arithmétique, dans autre pour l'orthographe, puis de la

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

Rép: Depuis la St. Martin à Laques l'école commence
à huit heures du matin dure jusqu'à midi & de
une heure jusqu'à 5 heures du soir, et deux
de veilles la nuit, quatre jours par semaine

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Rép: Je divise mes Ecoliers en quatre classes

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Rép: J'ai été établi par la chambre communale
du Canton en suite d'un examen que j'ai
eu en présence de toute la commune

- b. D'où est-il?

Rép: De Chenit District de la Vallée

- c. Son nom

Rép: Samuel Goy
le Pasteur, et sur sa Nomination
sur celle des Proposés de dite Commune

(3)

- d. Son âge.

Rép: 50 ans

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Rép: Trois enfans deux Garçons une fille

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Rép: Depuis 25 ans

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Rép: Dans la Commune exerçant la profession
de lapidaire, ou en la qualité de Régent d'Instituteur
à Mont-la-Ville, ou en Vaux

- b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Rép: Je dois faire les Prières dans l'Eglise de
Bassigny les jours du Dimanche et de la Semaine
Sainte, et pendant des Psaumes alternativement avec mes
Collègues

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Rép: En hiver 22 Garçons et 14 filles
En été les petits, ceux qui ne sont pas occupés
aux ouvrages de la Campagne

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

Rép: la commune donne à jouir 300 Toise Terrain
pour y planter, semer, bonifier, avoir soin de le
tenir en bon état

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

Rép: Suivant la Manière dont on le fait valloir

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Rép: Non.

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rép: Rien

- 15°. Bâtiment de l'école.

Rép: une Maison avec jardin y attenante

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Rép: Toute Neuve

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Rép: Il y a une chambre pour l'école assez grande et
bien éclairée et commode, en outre un logement
aussi assez grand, tous dans le même bâtiment

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Rép: C'est la commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

*Rép. Elle consiste en 4 Sac de Blé en argent 32 francs
trois Chars de bois. point de vin*

Rép. Du bien de la Commune, ou Caisse Communale

Rép. rien

Rép. Rien

Rép. Rien

Rép. Rien

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

fg main

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Saint Saux

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

autrefois Ville, aujourd'hui Bourg

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse d'Eloy dont elle est l'annexe, agence de St-Benoit

d. District *De Morges*

e. Canton *Seman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Contes dans l'endroit à l'exception de cinq

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Il n'y a que 5 Maisons foraines savoir le Moulin
Bois Billant, les deux Châtilliers & les Ealoges*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Contes environ à un quart de lieue observant que les deux
Châtilliers & les Ealoges sont à Buchillon dont elles
sont plus près*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ordinairement de 60 à 70

169

85